

Objet : Avis d'appel public à la concurrence pour une procédure adaptée

1. Identification de l'acheteur :

Commune de Scherwiller
1 Place de la Libération
Tél : 03 88 58 33 33
SIRET : 21670445200012

2. Communication :

Moyen d'accès aux documents de la consultation :
<https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/entreprise>
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : Mairie de Scherwiller
Adresse mail du contact : mairie@scherwiller.fr
N° de téléphone du contact : 03 88 58 33 33

3. Procédure : Procédure adaptée ouverte

Date et heure limite de réception des plis : **1er mars 2024 à 12h00**
Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée
Réduction du nombre de candidats : non
Possibilité d'attribution sans négociation : oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : non

4. Identification du marché :

Intitulé : FOURNITURE DE CONTROLES D'ACCES POUR 6 BATIMENTS COMMUNAUX
Code CPV Principal : 44521110
Type de marché : Fournitures
Lieu principal d'exécution du marché : Scherwiller
La consultation comporte 1 Lot

5. Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Selon les indications du Règlement de la Consultation.

6. Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse

7. Modalités d'obtention du dossier de consultation :

Le dossier est téléchargeable gratuitement sur la plateforme

<https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/entreprise>

8. Conditions d'envoi et de remise des offres :

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique est obligatoire via le profil d'acheteur

<https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/entreprise>

9. Date limite de réception des offres : 01/03/2024 à 12h00

10. Délai de validité des offres : 120 jours

11. Renseignements administratifs et techniques : Toute question devra être posée via la plateforme

<https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/entreprise>

12. Visite obligatoire : non

13. Date d'envoi à la publication : 09/02/2024